

t-on réussi, aura-t-on, par ce dernier traité, mis fin, pour jamais, ou au moins pour longtemps, à ces déplorables chutes de direction qui ont toujours de si fâcheuses conséquences ?

Nous le désirons ardemment, mais nous n'osons l'espérer, malgré les excellentes garanties que présente la direction actuelle. Comment, en effet, les théâtres de Lyon pourraient-ils lutter avec avantage contre les difficultés sans nombre qui les assaillent, quand, au moment où nous écrivons, nous voyons se produire un fait inoui dans les annales dramatiques, la fermeture du Grand-Opéra de Paris, quand nous voyons tous les théâtres de la capitale, subventionnés ou non, succomber à la tâche, et, tous, aux abois, jeter d'une seule voix un cri de détresse en demandant au gouvernement assistance et soutien. Ainsi, les 1,200,000 que l'État accorde si libéralement à titre de subvention annuelle à l'Opéra, à l'Opéra-Comique et au Français n'auront pu conjurer la tempête et empêcher la ruine d'entreprises si richement dotées. Ainsi, les secours en argent distribués l'année dernière n'auront fait que prolonger leur état d'agonie. Comment veut-on alors que la province puisse arriver à un autre résultat, elle qui, déshéritée de toutes faveurs, privée de tous les éléments qui font le succès et dont Paris abonde, est livrée à ses propres ressources ?

Le mal n'est donc pas simplement local, mais d'une généralité qui, si l'on n'y prend pas garde ne fera bientôt que des ruines dans toute la France. C'est donc de haut, et en creusant par l'étude et les investigations au plus profond de la plaie qu'il sera possible de connaître le remède et de l'appliquer avec succès. Ce remède, il le faut prompt et énergique, sinon le mal deviendrait incurable.

C. VACHEZ,

Conseiller municipal.